

[COMMTXT] Les régimes politiques/ Droit Constitutionnel

Par nou_mea, le 18/11/2017 à 22:06

Bonjour à tous!

j'ai un commentaire de texte à réaliser sur un texte de Philippe Lauvaux, "Les grandes démocraties contemporaines"

Voici l'extrait en question:

[citation]Étant admis que le Congrès et la présidence ont été constitués dans une indépendance formellement parfaite (sauf l'hypothèse d'un détournement de la procédure d'impeachment), il faut reconnaître encore que le président, s'il veut agir, a besoin du concours des chambres, alors que le Congrès n'est en aucune façon dépendant du président. En effet, le président ne détient aucun moyen constitutionnel, ni, du reste, politique, qui lui permette de s'assurer une majorité dans les chambres, alors que le Congrès peut toujours outrepasser un veto présidentiel. Cette hypothèse n'est pas si exceptionnelle, qui manifeste pourtant que le président ne dispose même plus de l'appui d'un tiers au moins de l'une des chambres du Congrès. C'est assez dire si la logique du régime présidentiel est éloignée de celle du régime parlementaire. [/citation]

J'ai trouvé une problématique un peu bancale je trouve, mais je vais y remédier, qui est : en quoi le régime présidentiel se distingue-t-il du régime parlementaire?

Cependant j'ai trouvé un plan qui me paraît un petit peu trop descriptif et j'ai toujours peur de passer à côté du sujet, je pourrais avoir vos avis? [smile17]

I. Une nette opposition des régimes

A. Le pouvoir du chef de l'état

- différences de compétences entre chef d'état du régime parlementaire/présidentiel
- pas "renversement" président dans régime présidentiel alors que possible dans régime parlementaire

B. Relations entre les pouvoirs

- interdépendance des pouvoirs dans régime parlementaire et non dans le présidentiel
- collaboration et interventions réciproques dans le régime présidentiel et non dans le parlementaire

II. Une opposition atténuée en pratique

A. Le contre-pouvoir du régime présidentiel

- Impeachment
- Droit de veto (et pocket veto) du président dans le régime présidentiel
- Nécessité de l'approbation du Sénat pour la nomination de fonctionnaires, ambassadeurs...
- théorie des "Checks and balances"

B. Un objectif commun/ une base commune

- non concentration des pouvoirs
- similitudes dans la séparation des organes (2 chambres parlementaires...)
- élection du président par le peuple

Merci d'avance! :)

Par **LouisDD**, le **19/11/2017 à 18:48**

Salut

Ce sujet est exceptionnel... On part sur 10 lignes qui parlent uniquement du régime présidentiel (au États-Unis), et là, paf, la petite dernière qui invite le commentateur à comparer ce système avec le régime parlementaire... Trop fort !

Si on veut aller plus loin, l'extrait parle de **logique éloignée** des deux régimes. De quelle logique parle le texte ?

Bref sinon pour un tel commentaire, il faut bien veiller à comparer les deux régimes, et non pas à faire I Parlementaire et II Présidentiel

Ici vous avez bien cerné le I) Oui c'est éloigné, MAIS II) Il y à quelques convergences. Néanmoins je n'arrive pas à voir dans vos sous partie la comparaison entre les deux : par exemple :

II) Une opposition atténuée en pratique

A)Le contre-pouvoir du régime présidentiel

Où est la comparaison ? Pourquoi ne pas faire un A) tel qu'il suit :

A) Les contre-pouvoirs, point de convergence des deux régimes

Bref à préciser ! N'hésitez pas à poster la suite de votre réflexion ou de poser toutes question !

A plus